

PROTOCOLE DE SECURITE

Occasionnel

Arrêté du 26 avril 1996 pris en application de l'article R.237.1 du code du travail

ENTREPRISE D'ACCUEIL : ALLARD LOGISTICS Rue du Clos Reine - 78410 AUBERGENVILLE Représentant : Monsieur ALLARD Rodolphe N° Tél. : 01.30.95.91.81	TRANSPORTEUR :
---	-----------------------

PARTIE CONCERNANT L'ENTREPRISE D'ACCUEIL			PARTIE A REMPLIR PAR LE TRANSPORTEUR		
Date : Heure début des opérations :			Caractéristiques du véhicule		Equipements
Opérations faites par	Chargement	Déchargement	Porteur <input type="checkbox"/>	Hayon <input type="checkbox"/>	Colis <input type="checkbox"/>
Le transporteur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Semi <input type="checkbox"/>	Chariot embarqué <input type="checkbox"/>	Palettes <input type="checkbox"/>
EA	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Articulé <input type="checkbox"/>	Autres <input type="checkbox"/>	Autres <input type="checkbox"/>
En commun	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Carrossé <input type="checkbox"/>	Marchandises générales <input type="checkbox"/>	
Manutention : Type : Quai <input type="checkbox"/> Sol <input type="checkbox"/> Arrière <input type="checkbox"/> Latéral <input type="checkbox"/> Engins utilisés Elévateur <input type="checkbox"/> Transpalette <input type="checkbox"/> Autre <input type="checkbox"/> (à préciser) -----			Bâché <input type="checkbox"/>	Matières dangereuses <input type="checkbox"/>	
				Pièces automobiles <input type="checkbox"/>	
				Cosmétiques <input type="checkbox"/>	

<u>CONSIGNES DE SECURITE</u>	OUI	NON
Port du casque		
Gants de manutention		
Chaussures de sécurité		

**RESPECTER LES CONSIGNES
DU PLAN DE CIRCULATION
AFFICHE A L'ACCUEIL**

- AUTRES CONSIGNES :**
- ➔ Vitesse limitée à 20 km/h
 - ➔ Interdiction de fumer dans les bâtiments
 - ➔ Interdiction de charger ou décharger des marchandises sans l'autorisation préalable du service Réceptions/Expéditions AL.
 - ➔ Interdiction aux entreprises extérieures d'utiliser des engins de manutention appartenant à AL.

En cas d'incendie, en cas d'accident ou d'incident concernant les personnes,

l'environnement ou les biens ☎ faire le 18 ou le
N° APPEL URGENCE EUROPEEN

112 - 24h / 24 - 7jours / 7

Pour l'entreprise d'accueil : Monsieur _____ Date _____ Signature _____

Le conducteur s'engage à respecter les consignes du protocole

Pour l'entreprise de transport : Monsieur _____ Date _____ Signature _____

PROTOCOLE DE SECURITE

Permanent

Arrêté du 26 avril 1996 pris en application de l'article R.237.1 du code du travail

ENTREPRISE D'ACCUEIL :
ALLARD LOGISTICS
Rue du Clos Reine - 78410 AUBERGENVILLE
Représentant : Monsieur ALLARD Rodolphe
 N° Tél. : 01.30.95.91.81

TRANSPORTEUR :

PARTIE CONCERNANT L'ENTREPRISE D'ACCUEIL

PARTIE A REMPLIR PAR LE TRANSPORTEUR

Opérations répétitives <input type="checkbox"/>	Opérations occasionnelles <input type="checkbox"/>		Caractéristiques du véhicule	Equipements	Conditionnement
Date de début :	Date de début :		Porteur <input type="checkbox"/>	Hayon <input type="checkbox"/>	Colis <input type="checkbox"/>
Opérations faites par Le transporteur	Chargement <input type="checkbox"/>	Déchargement <input type="checkbox"/>	Semi <input type="checkbox"/>	Chariot embarqué <input type="checkbox"/>	Palettes <input type="checkbox"/>
EA	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Articulé <input type="checkbox"/>	Autres <input type="checkbox"/>	Autres <input type="checkbox"/>
En commun	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Carrossé <input type="checkbox"/>	Marchandises générales <input type="checkbox"/>	
Manutention :			Bâché <input type="checkbox"/>	Matières dangereuses <input type="checkbox"/>	
Type :	Quai <input type="checkbox"/>	Sol <input type="checkbox"/>		Pièces automobiles <input type="checkbox"/>	
	Arrière <input type="checkbox"/>	Latéral <input type="checkbox"/>		Cosmétiques <input type="checkbox"/>	
Engins utilisés	Élévateur <input type="checkbox"/>	Transpalette <input type="checkbox"/>			
Autre <input type="checkbox"/> (à préciser) -----					

Documents et consignes remis au représentant de l'entreprise de transport, et que le représentant de l'entreprise de transport s'engage à transmettre à ses conducteurs

- Plan de situation
- Consignes générales de la société AL
- ⇒ Respecter l'itinéraire du plan détaillé joint
- ⇒ Ne pas gêner la circulation devant la réception (stationnement des véhicules les uns derrière les autres et non pas côte à côte)
- ⇒ Mettre les feux de secours en action
- ⇒ Se présenter au bureau réception/expédition AL

Règles de sécurité de circulation :

La circulation automobile dans l'établissement est soumise au code de la route, la vitesse est limitée à 20 Km/h,

Il convient de respecter les panneaux d'interdiction de fumer et toutes les signalisations de sécurité.

En cas d'incendie, en cas d'accident ou d'incident concernant les personnes, l'environnement ou les biens faire le 18

Pour l'entreprise d'accueil : Monsieur _____ Date _____ Signature

Pour l'entreprise de transport : Monsieur _____ Date _____ Cachet et Signature

